

UNIVERSITE PARIS CITE

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e du développement des ressources humaines, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PARIS CITE, session 2026

Le Président de l'université Paris Cité Edouard Kaminski,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e du développement des ressources humaines, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PARIS CITE, au titre de l'année 2026 :

Monsieur RAMESH Sebastien, ingénieur de recherche, président, Université Paris Cité, Paris.
Monsieur CANABADY Stéphane, ingénieur de recherche, vice-président, Université Paris Cité, Paris.
Madame MISSEBOUKPO Marcelle Clémence, attachée principale d'administration de l'état, experte, Ministère de l'enseignement supérieur de la Recherche, Paris.
Madame RAIMBAULT Dorothee, ingénieur d'études classe normal, Université Paris Cité, Paris.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Paris, le 25/09/2026

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Délégué des Ressources
Humaines et des Organisations

 Université
Paris Cité
Emmanuelle LE QUELLEC
Pour le Président et par délégation
Directrice déléguée Développement RH,
Parcours et Organisations – BGDRHO

Benoit Gélinau